



Notification "courrier avertissement avant sanctions"

Par ivoshandor

Bonjour,

Sur mon espace personnel France Travail une notification m'informait de la réception d'un courrier d'avertissement avant sanctions mais il n'apparaît pas dans la rubrique "mes courriers reçus" quand je clique dessus.

De plus, je n'ai rien fait qui mériterait une sanction alors c'est d'autant plus bizarre.

Quelqu'un a-t-il déjà été confronté à cette situation ? Si oui, s'agissait-il d'une erreur de leur part ?

D'avance, merci.

Par kang74

Bonjour

En ce qui concerne les avertissements France Travail, c'est surtout ce que vous n'avez pas fait qu'ils sanctionnent .
les causes peuvent être multiples .

Ne pas aller à certains rendez-vous, être en congé plus de 30 jours par an, sortir du territoire, ne pas répondre à des annonces, ne pas justifier de démarches personnelles vers l'emploi .

Je vous invite à faire le point avec votre conseiller en prenant rendez-vous , en profitant de celui-ci pour demander la cause de ce courrier, et en lui demandant des formations, du travail etc .

Par ivoshandor

Merci pour votre réponse.

Quand je dis "je n'ai rien fait" cela sous-entend que je respecte tout ce qui m'est demandé, présentation aux convocations, réponses aux offres, candidatures spontanées... Alors je ne comprend pas la cause d'une éventuelle sanction à mon encontre.

Le problème ici est que le courrier mentionné dans la notification n'apparaît pas dans la rubrique "mes courriers reçus" et le dernier courrier qui apparaît est la synthèse de mon dernier entretien de suivi avec mon conseiller donc, pas de convocation ou de proposition d'emploi que j'aurai pu rater.

J'ai déjà envoyé un mail à mon conseiller mais le temps qu'il réponde j'essaie de savoir si d'autres personnes ont déjà rencontré cette situation.

Par CToad

Bonjour

Si vous avez eu la notification mais pas le courrier il est possible que ce soit une erreur : le courrier a été associé à votre dossier, la notification est envoyée automatiquement, le conseiller doit en rendre compte de l'erreur et supprimer le courrier de votre dossier. À part effectivement une explication par le conseiller il vaut mieux ne pas s'inquiéter et juste se renseigner. Si le courrier vous est bien adressé il arrivera de toute façon.

Bonne continuation à vous
CToad

Par ivoshandor

Merci pour votre réponse et bonne continuation.